#29
OCTOBRE 2022

À VOTRE SERVICE !

« L'AGRICULTURE EST L'UNE DES SOLUTIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ».

PLUTÔT L'ESPOIR QUE LA TERREUR !

Encore un été qui a laissé des traces sur nos récoltes, force est de constater que l'automne, tout comme l'hiver, sera long pour nos animaux et difficile pour nos trésoreries. Bien évidemment, nous avons fait toutes les demandes de reconnaissance en calamité et d'exonération possibles auprès des services de l'État ainsi que des collectivités territoriales.
Néanmoins, une fois de plus, revient sur le devant de la scène, l'intérêt de stocker l'eau de l'hiver pour l'été. Au diable la continuité écologique évoquée continuellement par les opposants au stockage de l'eau ! L'eau qui part à la mer reviendra toujours, de part son cycle, sous forme de précipitations. Alors pourquoi ne pas en garder une infime partie en la stockant ? Elle nous est bien utile à nous paysans pour protéger du gel, mais également sauver nos productions, abreuver nos animaux et bien évidemment à soutenir les étiages pour qu'il y ait encore de la vie aquatique et de la biodiversité dans nos cours d'eau. Il en est de même pour les besoins des collectivités, entreprises et du réseau d'eau potable. Qui aurait cru que le Limousin, la Haute-Vienne en particulier, ne soit plus le vert pays et le château d'eau des territoires d'aval d'Aquitaine et Poitou Charentes ?
Face à cela, deux visions s'opposent. L'une de tout interdire en répandant la peur, l'autre en s'adaptant par une vision à long terme. Face au travail de sape des «anti-tout» (antiviande, antiirrigation, antiproduits phytopharmaceutiques…) vos élus ne baisseront pas les bras car c'est l'autosuffisance alimentaire qu'ils remettent en cause tout en vous infligeant toujours plus de normes, de contrôles, de réglementaire comme si notre beau métier n'était pas déjà assez difficile !

L'écologie punitive se comporte comme les régimes autoritaires, elle a commencé par infiltrer toutes les strates de l'État, des collectivités et des financeurs. La plupart de ces personnes sont bien rémunérées, du moins beaucoup plus qu'un paysan, et puis, ne risquant que très peu d'être licenciées, elles ont commencé à pratiquer la terreur envers ceux ne pensant pas comme elles, ont du temps, des moyens et la sécurité de l'emploi. Un vrai travail de désinformation et d'intimidation, de formatage de la pensée. A ne pas douter qu'elles pratiquent les mêmes méthodes que les régimes autoritaires, la stigmatisation des minorités, avec les paysans entre autres, responsables de la malbouffe et du dérèglement climatique.
Bien sûr, l'agriculture est l'une des solutions au changement climatique. Après le rôle de l'océan, le stockage du carbone est principalement assuré par l'agriculture et la sylviculture. Quant aux méthodes de productions agricoles françaises et encore plus en Haute-Vienne, rappelons que nous sommes l'agriculture la plus durable au monde depuis de nombreuses années.

Face à la terreur, la seule arme, c'est l'espoir. L'espoir que le conflit en Ukraine, remette l'agriculture au centre des débats pour relever le double défi de la souveraineté alimentaire et énergétique, les deux ne sont pas impossibles. Que ce soient l'agrivoltaïsme, le photovoltaïque sur bâtiments agricoles, la méthanisation, la production agricole et production d'énergie, ils ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires, nous avons de beaux exemples sur notre département. La meilleure assurance récolte sur le long terme, c'est le stockage de l'eau pour susciter plus d'espoir que de peur !

Bertrand VENTEAU
Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

RALLYE ABREUVEMENT 2022 & GAEC RABIER

Vous étiez plus de 450 agriculteurs à participer au rallye abreuvement depuis 2018 et nous avons plaisir à vous retrouver cette année sur les différentes étapes !

2022 est encore marquée par la sécheresse avec la nécessité d'affourager encore en septembre en espérant que les cours d'eau et les sources ne s'assèchent pas. Au-delà de la quantité, la qualité de la ressource se dégrade souvent avec l'impact des sécheresses (concentration des contaminants, prolifération des cyanobactéries...).

Une des étapes du rallye de cette année sera dédiée au **traitement de l'eau pour abreuver ses animaux**, avec la participation d'une entreprise spécialisée dans ce domaine.
Parmi les innovations, nous ne manquerons pas de vous présenter les nouvelles pompes connectées. (Vous pouvez visualiser la consommation de vos animaux en temps réel !).

Un **dispositif de financement devrait ouvrir dès le premier trimestre 2023.** Il est temps de réfléchir à votre projet que ce soit pour arrêter le transport de l'eau ou réduire sa consommation d'eau potable ou toute autre problématique. Nos conseillers eau seront présents à chaque étape du rallye pour répondre à toutes vos questions !

TÉMOIGNAGE : GAEC RABIER

« En 2020, dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricole nous avons réalisé des travaux d'abreuvement afin de gagner en autonomie en eau lors de la pratique du pâturage tournant.

Nous avons fait réaliser dans une première parcelle un puits filtrant à l'emplacement d'un ancien lavoir détérioré permettant d'alimenter un abreuvoir double sur le principe des vases communicants.

Schéma d'un puits filtrant

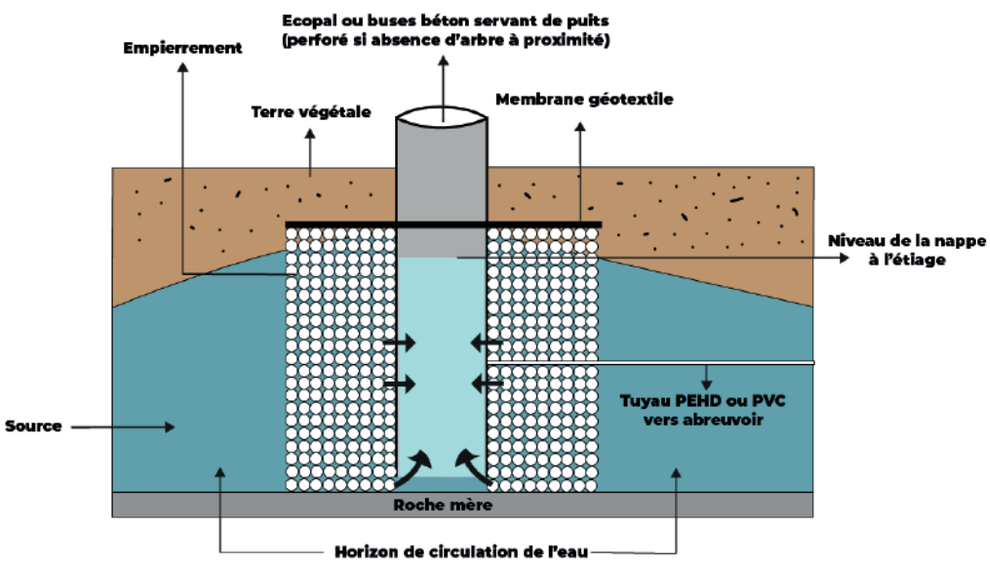

Dans une seconde parcelle, c'est une extension de réseau à partir du trop plein d'un bac existant qui a été mise en place afin d'alimenter un abreuvoir sur trop plein.

Cela a conduit à la pose d'une clôture électrique de 680 mètres linéaires de cours d'eau, ce qui était la condition pour percevoir les aides.

Ces travaux nous ont permis de réduire les risques sanitaires et de préserver la qualité de la ressource en eau en mettant en place des techniques de substitution à l'abreuvement direct au cours d'eau. Nos animaux ont ainsi de l'eau fraîche et de bonne qualité en continue même en période de sécheresse. La présence d'abreuvoirs fonctionnels et bien disposés est essentielle dans notre système basé sur le pâturage tournant.

La Chambre d'Agriculture nous a accompagnés dans ce projet sur les plans technique réglementaire et administratif et la Région Nouvelle-Aquitaine nous a apporté l'aide financière à hauteur de 70%. »

Patrice Rabier
Gaec Rabier
Saint-Martin-le-Vieux

RETROUVEZ LA VIDÉO : « VERS L'AUTONOMIE EN EAU EN PATURAGE TOURNANT : LE PUITS FILTRANT »

Pour en savoir +

Emmanuelle HETSCH
Responsable du pôle sol, eau, environnement
05 87 50 40 61 / 07 60 55 90 64
emmanuelle.hetsch@haute-vienne.chambagri.fr

Benjamin ROUGERIE
Conseiller eau, environnement
05 87 50 40 12 / 06 27 68 49 13
benjamin.rougerie@haute-vienne.chambagri.fr

INDICE DES FERMAGES

La Loi de modernisation agricole de 2010 avait institué un nouvel indice qui est devenu un indice national des fermages. Il est constaté, avec sa variation annuelle, chaque année avant le 1er octobre par un arrêté ministériel[1].

Les composantes de cet indice sont les suivantes :

- Pour 60 %, l'évolution du RBEA à l'hectare constatée sur le plan national au cours des 5 années précédentes.
- Pour 40 %, l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente (Produit Intérieur Brut).

Ce nouvel indice s'applique aux baux en cours :

- L'indice du RBEA[2] national à l'hectare retenu pour 2022 est de 107,89,
- L'indice du PIB[3] retenu pour 2022 est de 113,89,
- **L'indice national des fermages s'établit pour 2022 à 110,26** soit une variation de + 3,55 par rapport à l'année 2021.

Pour calculer les échéances annuelles pour la campagne du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 :

$$\frac{\textbf{Montant Fermage 2021 x indice 2022 (110,26)}}{\textbf{Indice 2021 (106,48)}}$$

L'arrêté du Préfet de la Haute-Vienne n° 87-2022-09-26-001 « fixant les dispositions transversales relatives aux baux ruraux » prévoit que le **montant des fermages** de tous les baux conclus ou renouvelés sur des terres nues à compter du 1er octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023 **doit être compris entre 33,91 euros/ha et 164,86 euros/ha**.

Ces minima et maxima ont un **caractère d'ordre public** de sorte qu'il n'est pas possible d'y déroger dès lors que la location concerne des biens agricoles loués à un exploitant dans le but d'y effectuer une activité agricole (statut du fermage).

[1] Arrêté du 13 juillet 2022 constatant pour 2022 l'indice national des fermages [JORF n°163 du 16 juillet 2022 texte n°34]
[2] Revenu Brut d'Entreprise Agricole
[3] Produit Intérieur Brut

Pour en savoir +

Service juridique
05 87 50 40 26
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

MÉMO PRATIQUE

L'arrêté du Préfet de la Haute-Vienne n° ..... « fixant les dispositions transversales relatives aux baux ruraux » prévoit que le montant des fermages de tous les baux conclus ou renouvelés sur des terres nues à compter du 1er octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023 doit être compris entre .....euros/ha et ..... euros/ha.

Ces minima et maxima ont un caractère d'ordre public de sorte qu'il n'est pas possible d'y déroger dès lors que la location concerne des biens agricoles loués à un exploitant dans le but d'y effectuer une activité agricole (statut du fermage).

À NE PAS MANQUER
PROCHAINEMENT !

FESTIMIEL | LE FESTIVAL DU MIEL ET DES APICULTEURS

Le samedi 5 novembre aura lieu la toute première édition de FESTIMIEL !
Cet événement va rassembler une quinzaine d'apiculteurs de la Haute-Vienne et des départements voisins, mais également de nombreuses animations pour petits et grands ! L'idée est née d'un collectif de 4 apiculteurs souhaitant mettre en avant la qualité de notre environnement et de notre savoir-faire.

Qui de mieux qu'un des initiateurs de ce projet pour vous présenter cette manifestation à savoir
Thierry FEDON :

« L'idée d'un FESTIMIEL me trottait dans la tête depuis plusieurs années, à la fois pour que Limoges se dote d'une grande fête du miel comme d'autres grandes villes, mais aussi pour mettre en valeur le travail exigeant des apiculteurs professionnels de notre département et la richesse de leurs productions. Nos miels, régulièrement primés au Concours des Saveurs de Nouvelle-Aquitaine, méritent la notoriété des consommateurs. Enfin, c'est une belle reconnaissance de la qualité de nos environnements limousins. C'est pourquoi je me réjouis vraiment de cette toute première édition Place de la Motte ».

Parmi les apiculteurs présents, on retrouvera **Laurence Massicot** qui a souhaité nous expliquer pourquoi elle désire participer à cette manifestation :

« FESTIMIEL est un moyen de présenter une vitrine du métier d'apiculteur professionnel, avec toute la diversité et la qualité que nous sommes capables de produire sur notre territoire : des miels spécifiques, du pollen, de la gelée royale, des produits transformés… Je souhaite y participer pour faire connaître la production de gelée royale et permettre aux visiteurs de découvrir cette branche particulière de la profession ».

Retrouvez-nous le samedi 5 novembre de 9h30 à 19h30 pour fêter le miel, place de la Motte à Limoges !

Pour en savoir +

Marine Bourdeix
Conseillère « événementiels »
05 87 50 40 17 - 06 63 31 63 80
marine.bourdeix@haute-vienne.chambagri.fr

Marc RAOULT
Sous-directeur - Responsable des prestations
05 87 50 40 47 - 06 99 92 26 93
marc.raoult@haute-vienne.chambagri.fr

À NE PAS MANQUER PROCHAINEMENT !

INSTALLATION / TRANSMISSION

La Chambre d'agriculture organise à l'échelle de la Haute-Vienne, 4 journées ayant pour thème la transmission et la cessation de son activité agricole pour les futurs cédants.

Lors de ces journées, les participants s'inscrivent à des rendez-vous d'1/2 heure pendant lesquels ils peuvent rencontrer : la MSA et une conseillère transmission de la Chambre d'Agriculture, le CFE, une juriste, les experts comptables et un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture, les notaires, la SAFER et un expert foncier.

Ces rendez-vous sont fortement appréciés par les participants, il s'agit d'un moment important pour les cédants.

Les dates et lieux de ces journées qui se dérouleront sur le territoire de la Haute-Vienne sont :

- le mardi 11 octobre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de Magnac-Laval (20 rue Camille Grellier),
- le jeudi 13 octobre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de St-Yrieix-La-Perche (Espace « La Seynie »,
- le mardi 18 octobre à l'antenne de la Chambre d'agriculture de St-Laurent-Sur-Gorre (1-3 place Léon Litaud,
- et le jeudi 20 octobre à la salle polyvalente de Neuvic-Entier.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions vous pouvez contacter le PAI (Point Accueil Installation-Transmission) à la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne au 05 87 50 42 33 ou la MSA au 05 44 00 04 04.

Pour en savoir +

Céline LEYSSENNE
Conseillère spécialisée installation - transmission
05 55 75 11 12 / 06 99 92 01 53
celine.leyssenne@haute-vienne.chambagri.fr

Céline DUCHEZ
Conseillère spécialisée installation - transmission
05 87 50 40 69 / 06 12 69 62 64
celine.duchez@haute-vienne.chambagri.fr

Corinne JUNIEN
Assistante installation
05 87 50 42 33
corinne.junien@haute-vienne.chambagri.fr

FOCUS SUR VOUS !

LES ESCARGOTS DE JADE | UNE CUISINE LOCALE

Jeune femme dynamique, Jade débute sa carrière dans le monde du végétal. Passionnée de nature, elle commence à réfléchir à un nouveau projet et le mûrit pendant deux ans avant d'aboutir, en 2014, à la création des «Escargots de Jade». Elle devient alors hélicicultrice biologique. Ce n'est pas moins de 250 000 escargots gros-gris qu'elle élève de leurs deux jours jusqu'à leur transformation et à la vente sur les marchés, drive fermier ou via son site internet marchand.

En janvier 2022, elle est contactée par le chef Henri Dudognon pour faire partie de sa délégation et ainsi participer à l'émission «Le combat des régions». Elle y voit une superbe opportunité de mettre en avant le savoir-faire et les produits de la Haute-Vienne.

Le chef s'occupe de préparer le plat et sa délégation de l'aider en cuisine, mais ce n'est pas tout, la délégation est également réquisitionnée comme jury pour goûter les plats des autres départements. C'est Jade qui sera désignée porte-parole de l'équipe pour juger toujours avec bienveillance les réalisations des participants. C'est avec l'élaboration d'un plat traditionnel Haut-Viennois : le chou farci, et d'un dessert créatif à base de poires et de châtaignes qu'ils accèdent à la petite finale. Petite finale où le chef décide de mettre à l'honneur les escargots de Jade, pari réussi puisque cela les propulse directement à la semaine de la grande Finale ! Ils termineront dans les 8 derniers mais la victoire sera remportée par l'Hérault.

Ce que Jade retient de cette expérience : «C'était un bonheur de rencontrer et d'échanger avec des personnes ayant la même passion pour leur département et pour son savoir-faire !» Elle espère que leur participation poussera les locaux à être fiers de leur département, à croire en leur savoir-faire et en leurs produits. «Nous souhaitions vraiment mettre en avant le département à une échelle nationale tout en restant naturels. L'idée, c'était que les téléspectateurs puissent se reconnaître en nous, découvrent des plats traditionnels et pourquoi pas les reproduisent».

Vous pouvez retrouver Jade sur le Marché du Goût, Place de la République à Limoges le 15 octobre et sur le Marché de Noël, Place de la Cathédrale à Limoges du 9 au 23 décembre.

Crédit photo : page Facebook «Les escargots de Jade» et page Facebook «M6 Paris»

Crédit photo : ville de Panazol

Pour en savoir +

Marine Bourdeix
Conseillère « événementiels »
05 87 50 40 17 - 06 63 31 63 80
marine.bourdeix@haute-vienne.chambagri.fr

FESTIVAL DE L'ÉLEVAGE | UNE 8ème ÉDITION RÉUSSIE

Les 24 et 25 septembre derniers, le monde de l'agriculture départementale a été mis à l'honneur avec le Festival de l'Agriculture de Panazol, organisé par l'association du Festival de l'Agriculture en collaboration avec la Mairie de Panazol et la Chambre d'agriculture. Cette 8ème édition a rassemblé 40 éleveurs participant aux concours ou exposant des animaux, près de 30 exposants, 200 bovins, environ 20 porcs Cul Noir et environ 10 moutons.
Avec une très bonne affluence tout au long du week-end, cette nouvelle édition aura été un nouveau succès !

LES TEMPS FORTS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

LE JEU DE PISTE :

Plus de 600 enfants ont pu participer à un jeu de piste mis en place par la Chambre d'agriculture pour répondre aux idées reçues autour la filière viande et de ses produits. Au terme de leur exploration, le jeune public a pu repartir avec un produit laitier et une pomme du Limousin associés à un lot remis par nos partenaires. Cette communication positive et ludique sur nos produits doit en grande partie sa réussite à l'implication de la mairie de Panazol qui a su sensibiliser les écoles en amont de la manifestation.

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS :

Présents tout au long de la manifestation, les 15 producteurs ont pu mettre en avant la qualité des produits locaux et le savoir-faire de la préparation des produits auprès du grand public mais aussi auprès d'un public plus averti. Plusieurs produits ont pu répondre aux attentes des consommateurs avec de la charcuterie de porc, des légumes en conserve, du jambon à l'os, ou encore du mouton à la broche associés bien sûr avec des frites de producteurs, fromages (bovin, ovin, caprin) et des infusions à base de sève de bouleau. Ce marché a clos la très bonne saison estivale des Marchés des Producteurs de Pays.

Pour en savoir +

Céline PIGNOL
Cheffe du service élevage
05 87 50 40 32 / 06 12 69 90 18
celine.pignol@haute-vienne.chambagri.fr

Marine Bourdeix
Conseillère « événementiels »
05 87 50 40 17 - 06 63 31 63 80
marine.bourdeix@haute-vienne.chambagri.fr

Marc RAOULT
Sous-directeur
05 87 50 40 47 - 06 99 92 26 93
marc.raoult@haute-vienne.chambagri.fr

Crédit photo : ville de Panazol

LES CHIFFRES DU MOIS

Très bonne fréquentation sur les Marchés des Producteurs de Pays pendant la période estivale. Celle-ci varie entre **200** personnes pour les plus petits marchés jusqu'à **1 500** pour les plus gros.

AGENDA

Rallye abreuvement
Du 17 au 21 octobre 2022

Marché du Goût
Samedi 15 octobre 2022
De 9h à 19h, place de la République, Limoges.

Festimiel
La fête du miel et des apiculteurs.
Samedi 5 novembre 2022
Place de la Motte, Limoges.

LES NUMÉROS UTILES

Cellule agri accompagnement
Numéro vert : 0800 80 80 87
agriaccompagnement@gmail.com

Point Accueil Installation Transmission
Tél. : 05 87 50 42 33
pait87@haute-vienne.chambagri.fr

Cellule DEMETER
Tél. : 05 87 50 42 34
demeter.cda87@gmail.com

Service juridique
Tél. : 05 87 50 40 26
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

VISION DE L'ÉLU : 1000 MILLIMÈTRES

1000 litres au mètre carré, c'est la pluviométrie moyenne de notre département, même les années sèches.

Les prévisions jusqu'en 2050 estiment que seule la répartition sur l'année va changer mais pas la quantité. Les pluies seront moins régulières comme nous le constatons déjà depuis quelques années.

C'est pourquoi les élus et les agents de votre Chambre d'agriculture cherchent des solutions pour adapter notre agriculture au changement climatique. Le 7 septembre dernier, Le Président et moi-même avons pu démontrer la pertinence de certains aménagements à Madame la Préfète. La Chambre d'agriculture a accompagné deux exploitations dans leur projet de stockage d'eau en retenue collinaire pour l'irrigation et de forage pour l'abreuvement du bétail (une des solutions).

Au GAEC Boileve, à Fromental, leur nouvelle retenue leur a permis de tripler le rendement de maïs fourrage (7T de maïs sans irrigation contre 22T de maïs avec environ en apportant 100 mm en 3,5 passages sur la même parcelle et la même année).

Chez Claude Léger à St-Léger-Magnazeix, ce ne sont pas moins de 4,4 km de réseau qui permettront d'alimenter 125 ha de prairies en eau de qualité et sans la transporter (avant travaux, plus de 100 jours / an à rouler la tonne à eau).

Nous travaillons pour nous adapter à ces nouvelles contraintes climatiques et aux contraintes réglementaires qui ne cessent de se durcir pour bientôt empêcher tout projet de ce type.

A ceux qui nous critiquent, ils feraient mieux d'agir ! Il est urgent de stocker l'excédent hivernal pour conserver notre agriculture,

tout en garantissant la continuité écologique pendant l'été.

La ville de Limoges a anticipé depuis bien longtemps cette gestion quantitative de l'eau, avec des retenues d'eau qui lui permettent de couvrir les besoins de sa population. Celles-ci ne pourraient plus être construites à ce jour. Pourtant seules les réserves retiennent l'eau s'il ne pleut pas tout l'été.

Pour l'abreuvement, certains opposants aux forages nous suggèrent de stocker l'eau des toitures en citerne pour abreuver nos animaux tout l'été, cela démontre leur compétence.

On a de l'eau, on a des idées, maintenant il faut que les pouvoirs publics et notamment les législateurs interviennent plutôt que d'écouter les éco-terroristes / écologistes punitifs.

Johannes Knies
Élu de la Chambre d'agriculture

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre
Mangez_fermier_87

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

Directeur de la publication : B. VENTEAU

Rédacteur en chef : B. VENTEAU

Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus, la direction et agents de la Chambre d'Agriculture 87

Conception graphique : Chambre d'Agriculture 87

N° ISSN : 2678-2383

Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, OPERA - **Impression - Routage :** Rivet Impression - 05 55 04 49 50

RUBRIQUE TECHNIQUE

IMPLANTATION DES PRAIRIES | NE PAS RATER LE SEMIS DE CETTE CULTURE QUE L'ON INSTALLE POUR 5 ANS

En attendant que les conditions climatiques soient plus favorables à la levée des semences de prairies dans de bonnes conditions, voici quelques préconisations permettant d'augmenter les facteurs de réussite.

- **Choisir des espèces et variétés adaptées à la situation de la parcelle** (sol, climat, exploitation, pérennité…). Le site Herb'Book permet de s'y retrouver : https://www.herbe-book.org/

- **Contrôler les adventices.** Il est indispensable que l'implantation soit réalisée sur un sol propre, indemne de mauvaises herbes. En effet, des mauvaises herbes déjà installées, d'autant plus s'il s'agit d'espèces pluriannuelles ou vivaces, seront très difficiles à contrôler par la suite.

- **Implanter dans un sol bien recalcifié.** Profitez de l'implantation de vos prairies pour réaliser des apports calciques. Un sol acide est un mauvais milieu de vie pour la plupart des bonnes espèces végétales ainsi que pour les bactéries nécessaires au cycle de l'azote.

- **Éviter un échec causé par la sécheresse ou le gel.** Pour cela, il faut bien choisir la période de semis (15 août-20 septembre). Il faut que la plante puisse atteindre 4-5 feuilles pour les graminées et 2-3 feuilles trifoliées pour les légumineuses avant les premières gelées.

- **Semer dans le 1er cm de profondeur.** Il faut viser 1 à 1,5 cm de profondeur maximum.

- **Obtenir un enracinement exploitant bien le sol.** Il faut faire une bonne préparation du sol sans obstacle en profondeur. Un sol bien réappuyé et sans discontinuité est bien exploité par les racines. Un enracinement dense et profond valorisera mieux l'eau et les éléments minéraux du sol, et repoussera les risques de stress hydrique de la prairie.

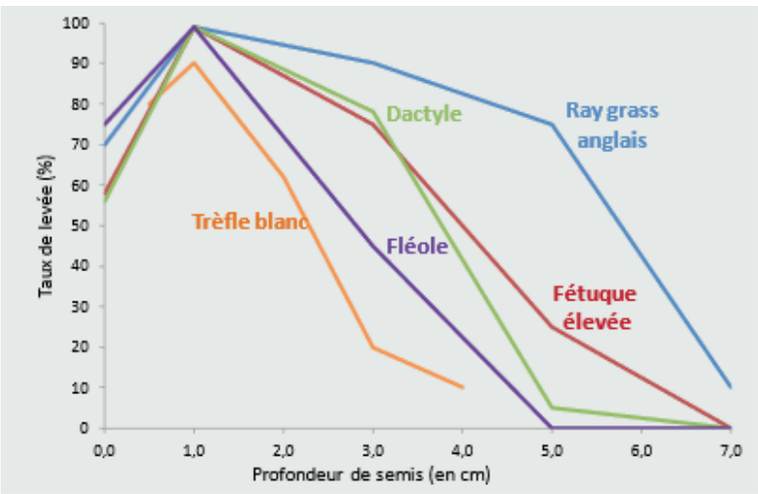

- **Obtenir une pelouse dense et régulière.** Pour cela, il faut bien façonner le lit de semences (fin et bien émietté, 3 cm maximum pour les grosses mottes), semer à une densité suffisante, bien désherber et lutter contre les éventuels ravageurs. Quel que soit le mélange, il faut rester dans la fourchette 25/30 kg/ha. De la même façon qu'on parle de dose/ha pour les cultures, on parle à présent en nombre de graines/m² pour les semis de prairies. Il faut prévoir entre 1000 et 1300 graines/m² pour des associations et 1300-1600 graines/m² pour des prairies multi-espèces (plus d'espèces mises en concurrence et des vitesses d'installation différentes).

- **Possibilité de sécuriser en implantant la prairie sous couvert d'un méteil immature** qui protège la prairie des premières gelées et augmente la production de fourrage lors de la 1ère récolte au printemps.

Vigilance par rapport à la déclaration de surfaces PAC 2023 !

Pour valider votre accès à l'éco-régime par la voie des pratiques agricoles, nous vous rappelons qu'il est indispensable de conserver un minimum de 80%* de votre surface en prairies permanentes. Attention donc lors de vos travaux d'automne à ne pas détruire trop de prairies permanentes.

**Critère de calcul en cours de validation par la Ministère de l'agriculture.*

Pour en savoir +

Richard POUTISSOUS
Conseiller spécialisé agronomie - productions végétales
05 87 50 42 39 - 06 12 65 52 83
richard.poutissous@haute-vienne.chambagri.fr

Danièle BARATAUD
Conseillère spécialisée agronomie
05 55 60 92 40 / 06 12 61 76 91
daniele.barataud@haute-vienne.chambagri.fr

Céline NOUAILLE-BROTONS
Conseillère spécialisée agronomie
05 55 48 83 83 / 06 12 69 74 20
celine.nouaille@haute-vienne.chambagri.fr

ALIMENTATION MINERALE DES BOVINS

RUBRIQUE TECHNIQUE

Malgré un contexte de stocks fourragers déficitaires, la minéralisation des bovins reste un enjeu important pour couvrir les besoins des animaux et optimiser les performances animales.

Il ne faut donc pas négliger la complémentation minérale pour :

- Assurer la qualité et la quantité de la production des femelles en lactation.
- Sécuriser les performances de reproduction du cheptel.
- Assurer l'équilibre des rations
- Assurer les performances de gain de croît
- Maintenir le système immunitaire des animaux

Pour cela, vous devez raisonner vos apports en éléments majeurs Phosphore (P), en Calcium (Ca) et Magnésium (Mg) et s'assurer de la présence des autres minéraux (Zn, Mn, Cu, I, Co, Se) dans les compléments minéraux. À noter les sols granitiques de la Haute-Vienne sont acides et pauvres en minéraux particulièrement en sélénium et cuivre.

Il existe des aliments minéraux et vitaminiques (AMV) sous différentes formes: semoulette, blocs à lécher, bolus, ... Le choix de votre minéral sera fait selon le coût, la praticité de distribution, mais il faut également regarder tous les composants de votre AMV pour éviter les carences et excès.

© Alix Penichou - Action Agricole Picarde publiéle 15 juin 2021.

Prestation Suivi allaitant : 665 € HT

Il est important de retenir les recommandations suivantes :

- Les besoins en éléments majeurs sont environ de 3,5 g/kg MS ingérés en Phosphore et 70 g/kg MS ingérés en Calcium
- Il faut raisonner les apports en fonction des fourrages distribués qui peuvent être plus ou moins riches en minéraux et vitamines.
- En vaches allaitantes : faire des cures au moment critique à raison de 100 g/j pendant un mois avant vêlage et au moment de la mise à la reproduction
- En vaches laitières : préconiser une distribution tout au long de l'année à raison de 250 g/j en lactation et 100 g/j lors du tarissement.

Ne pas oublier également de mettre du sel à volonté (autorégulation des animaux) qui joue un rôle important dans l'ingestion, la digestion et dans les échanges cellulaires.

Pour tout renseignement ou conseil individuel, n'hésitez pas à contacter votre conseiller élevage de la Chambre d'Agriculture.

Pour en savoir +

Joséphine MARCELAUD
Conseillère spécialisée bovin viande - ovins
05 55 75 11 12 - 06 67 19 14 45
josephine.marcelaud@haute-vienne.chambagri.fr

Bertrand DEMIERRE
Conseiller spécialisé bovin viande
05 87 50 40 34 / 06 59 04 82 17
bertrand.demierre@haute-vienne.chambagri.fr

Stève MAITRE
Conseiller spécialisé bovin lait - Contrôleur laitier
06 12 61 76 56
steve.maitre@haute-vienne.chambagri.fr

Christopher Loughran
Conseiller Productions Animales
05 55 60 92 40 / 07 64 50 57 71
christopher.loughran@haute-vienne.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

VOS FORMATIONS À VENIR

Le coût de ces formations est pris en charge par le fonds de formation VIVEA pour ses contributeurs.

Autres publics : nous consulter.

Programme, conditions et modalités d'inscription auprès du contact indiqué et sur notre site : https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr

Biosécurité dans les élevages de porcs (1 jour)

Connaître les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine.
Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité en élevage de porcs.

Panazol, le 11 octobre 2022
Contact : Alicia MENU - Tél : 05 87 50 40 68

Savoir gérer sa trésorerie dans un contexte de crise (2 jours)

Élaborez un prévisionnel mensuel de trésorerie et trouvez les solutions adaptées pour passer les périodes déficitaires.

Panazol, mi-octobre 2022 (dates à définir)
Contact : Christian PORCHAIRE - Tél : 05 87 50 40 53

Savoir vendre son bois sur pied : le cas du chêne (1 jour)

Réglementation, contrat de vente, approche technique, volume et qualité des bois.

Rancon, le 18 octobre 2022
Contact : Louis-Marie MAINGUY - Tél : 05 87 50 40 63

Pensez à renouveler votre CERTIPHYTO !

Votre CERTIPHYTO va arriver à échéance !

Le renouvellement doit s'effectuer impérativement entre les 3 et 9 mois AVANT la date de fin de validité de votre Certiphyto en cours.

Une des voies pour le renouveler est de suivre une **formation de 7 heures** (sans test certificatif) dont le coût est pris en charge par VIVEA pour ses contributeurs.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne vous propose des formations de renouvellement réparties sur tout le département.

Pour renouveler votre Certiphyto, inscrivez-vous dès à présent, en retournant le bulletin pour être positionné(e) sur une session proche de chez vous. Vous serez alors contacté(e) par la Chambre d'agriculture.

Pour tout complément d'information consultez notre site Internet https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr ou bien contactez Valérie LACORRE au 06 99 99 51 67

Vos antennes sont également à votre service pour vous renseigner sur toutes les démarches à réaliser.

Initiation au dressage des chiens de troupeaux (4 jours)

Acquérir et maîtriser une méthode simple et efficace d'éducation et de dressage du chien de troupeau.

Verneuil-Sur-Vienne, les 20 oct. - 25 nov. - 20 déc. 2022 et 17 janv. 2023
Contact : Hervé JOURDE - Tél : 06 46 35 10 35

Boostez la visibilité de votre entreprise, initiez-vous aux réseaux sociaux ! (Niveau : Initiation)

Acquérir les bases et maîtriser l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre professionnel, faire les meilleurs choix stratégiques dans ce domaine pour développer sa notoriété et sa visibilité.

Panazol, les 24 octobre et 7 novembre 2022 + 1H30 à distance
Contact : Claire TOURNEUR - Tél : 05 87 50 40 08

PAC 2023-2027 : les nouvelles mesures et leurs impacts (1 jour)

Connaître les nouvelles mesures de la PAC 2023-2027.
Evaluer leurs impacts économiques et sur le fonctionnement de l'exploitation, choisir les dispositifs les plus adaptés.

Des formations sont organisées au 4ème trimestre 2022 dans les antennes de la Chambre d'agriculture.
Contact :
Antenne Chambre d'Agriculture de Magnac-Laval - Téléphone : 05 55 60 92 40
Antenne Chambre d'Agriculture de St-Yrieix-la-Perche - Téléphone : 05 55 75 11 12
Antenne Chambre d'Agriculture de Limoges - Téléphone : 05 87 50 40 87
Antenne Chambre d'Agriculture de St-Laurent-sur-Gorre - Téléphone : 05 55 48 83 83

PAC

BULLETIN RÉPONSE

à retourner à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
Safran - 2 Av. Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 Limoges CEDEX 1
ou PAR MAIL : valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : ……

Adresse : …… CP – Commune : ……

Tél. : …… Mail : ……

Je souhaite renouveler mon Certiphyto en suivant une formation de 7 heures ☐ OUI / ☐ NON

Je suis en activité en agriculture et mon statut est :

☐ Chef d'exploitation ☐ Conjoint collaborateur ☐ Cotisant solidaire
☐ Aide familiale ☐ Autre (précisez)……

Date de fin de validité de votre Certiphyto actuel : …… / …… / 20…..

Merci de joindre obligatoirement à ce bulletin-réponse la copie de votre Certiphyto actuel.